

# CSSCT-C du 10 juin 2024

Rapport de la rapporteure

### **Problèmes de méthode :**

- Rapports annuels de médecin du travail manquants (au moins 5 BRI, 7 locales, la Corse, 5 stations et les 3 synthèses hors Siège) alors que certains existent
- Refus d'un point demandé par les élus pour aboutir à la conclusion par la direction qu'il aurait dû être présenté dans les CSEE (Présentation du plan de prévention concernant les JOP)

### **Infos diverses :**

- AUDIENS propose un cycle de webinaires de prévention et sensibilisations sur les cyberviolences et le cyberharcèlement pour les professionnels de nos secteurs et nos retraités
- La direction poursuit sa réflexion sur les demandes des élus exprimées lors d'une réunion de travail le 28 mai pour aménager le calendrier DUERP-PAPRIPACT

# POINT 1 – SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE PREVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL 2023

## Morceaux choisis dans la synthèse du service de santé du Siège :

- Depuis plusieurs années et comme dans d'autres entreprises, augmentation du nombre de visites complexes à la demande du salarié ou de l'employeur (demande d'aménagement, témoignage de conditions de travail).
- Les futurs aménagements de poste dans le contexte du projet Campus, avec notamment les bureaux Flex, risquent de faire émerger d'autres problématiques ergonomiques. Le partage des postes de travail représente un défi pour leur adaptation sur le plan individuel en particulier dans le cadre du handicap. En plus de l'ensemble des préconisations habituelles en matière d'aménagement ergonomique et d'organisation du travail, il serait souhaitable d'anticiper les nouvelles contraintes liées aux réaménagements des espaces de travail et de s'appuyer sur les préconisations que pourraient proposer en amont les différents acteurs de prévention (SST, ergonomes, ingénieurs sécurité...).
- Le télétravail « augmenté » a permis une prise de recul temporaire du salarié vis-à-vis de difficultés relationnelles interpersonnelles avec la hiérarchie ou les collègues.
- Antenne : le sentiment de « *subir* » ou que la direction « *impose* » sans concertation est entendu lors de plusieurs entretiens. La crainte d'une qualité empêchée dans leur travail, mêlée à un manque de reconnaissance exprimé ont conduit à un suivi médical de plusieurs salariés dans le temps.
- Difficultés relationnelles à l'infographie, au montage Siège et à la vidéo mobile.

# Remarques et préconisations des élus

*Les directions opérationnelles doivent s'emparer des rapports des médecins. A compter de cette année la DSQVT propose une réunion pluridisciplinaire après leur remise. Cela lui permet une vue d'ensemble pour améliorer les actions annuelles de prévention.*

*Rappeler aux directions opérationnelles qu'elles peuvent décider directement des « petits » aménagements de postes (souris, repose pied...); elles ont des budgets pour cela. Pour les autres aménagements il faut passer par le médecin du travail.*

*Le dialogue est parfois rompu, les salariés estimant que les espaces de discussion ne servent à rien pq tout est écrit d'avance. **Nécessaire acculturation de l'encadrement à la prévention et développement des moyens pour l'appliquer.** Illustration : le témoignage de la rédactrice en chef adjointe au service numérique de France 3 Côte d'Azur dans Nice Matin du 12 juin 2024 pose question. « Il n'hésitait pas à prolonger ses journées, et il partait souvent de la rédaction le dernier ». Qui est en mesure d'assurer que le présentéisme de ce CDD de 40 ans n'est pas tout ou partie responsable de son arrêt cardiaque mortel ?*

*Les rapports contiennent de moins en moins d'observations de la part des médecins du travail, ce qui réduit les capacités d'analyse des élus et de la direction, à moins qu'il y ait des échanges oraux en instance.*

*Des médecins du travail se plaignent de ne pas être invités en instance. D'où la demande, insistante, des élus d'ouvrir la possibilité aux représentants du personnel de demander l'invitation des médecins du travail. Demande contrariée par la DDS qui ne souhaite pas systématiser les invitations (ce qui n'est pas notre demande). La solution serait qu'à minima les services de santé reçoivent les calendriers et les ordres du jour des instances.*

*Dans certaines instances les rapports n'ont pas été présentés.*

*Des médecins du travail ne fournissent pas de rapport annuel.*

*A Wallis et Futuna il n'y a pas de médecin, seulement un dispensaire. Donc pas de rapport de médecin du travail. Afin d'améliorer le suivi des personnels de la station, proposition de faire venir le médecin du travail et/ou une infirmière de santé au travail de Nouvelle-Calédonie La 1ère. La RH du Pôle Outre-mer étudiera la possibilité de mutualiser le coût du déplacement avec d'autres entreprises. Mais cela ne sera possible qu'à condition de rattacher les salariés de Wallis et Futuna La 1ère au périmètre du médecin du travail de Nouvelle-Calédonie (en payant une cotisation).*

## **Préconisations des médecins du travail du Siège pour le risque TMS :**

Notamment pour : JRI, OPV, OPS, décors, postes sur écran et télétravail)

Caméras légères, Alpha 7, formation au port de charges, reclassements, activité physique, organisation du travail (bonne planification, temps de repos...)...

Une bonne organisation du temps de travail participe à laisser le temps de prendre une bonne position.

*Les JRI du Siège ont pu participer au choix lors de l'appel d'offres des caméras légères type appareil photo, mais pas leurs homologues des régions et d'Outre-mer. Le Siège dispose de plusieurs objectifs, de différents matériels de tournage en fonction du sujet du jour et de magasiniers. Pas les régions et l'Outre-mer. Quand la seule raison semble budgétaire, le flou qui entoure le choix du matériel et la différence de traitement (qui ne doit pas exister) augmente les RPS.*

*Au-delà de la dotation en matériel, il y a aussi la question de la formation : elle n'est pas toujours en adéquation (matériel en stock mais pas de formation, ou l'inverse).*

*Nouveauté (en tout cas sur certains sites) : le matériel RQTH sera dédié (il viendra donc en sus).*

**Préconisations des médecins du travail du Siècle pour le risque RPS** : la communauté française des médecins du travail considère que la prise en compte des **salariés aidants** doit être un axe de prévention primaire pour toutes les entreprises.

En 2030, 25% des salariés seront concernés. Ils sont susceptibles de développer des pathologies en cas d'incompatibilité entre vie pro et perso. Les aménagements proposés par les médecins du travail (aménagement des horaires, temps partiel, congé sabbatique, augmentation du télétravail...) ne sont pas de complaisance et nécessitent un vrai dialogue pluridisciplinaire.

La DSQVT a organisé des webinaires au 1<sup>er</sup> trimestre pour faire connaître les dispositifs internes et développer le regard bienveillant du management.

*Comment compter sur la « bienveillance » d'un encadrant qui n'a pas le budget pour ?*

*Le non-accompagnement de salariés aidants contribue à augmenter l'absentéisme.*

*Rappeler aux chefs de service les dispositions de l'accord télétravail : il est possible de dépasser 50% de son temps de travail dans des cas particuliers.*

*Négocier un congé rémunéré.*

*Faciliter les mobilités des salariés aidants qui demandent un rapprochement familial.*

## Préconisations des médecins du travail du Siège pour le risque RPS :

Accompagnement des **salariés en horaires atypiques et de nuit** car ils ont des conséquences physiques et/ou psychiques (troubles cardiaques, de l'humeur...).

Plan de formation et accompagnement spécifique à renforcer pour les salariés en situation de reconversion/mobilité professionnelle soit en raison de la disparition de leur métier, soit pour raisons de santé notamment pour les travailleurs de nuit.

Constats de la direction :

Les salariés sont réticents à changer de rythme (+ de jours, - d'EVS, vie organisée en fonction du planning...).

Les aménagements impactent le collectif, entraînant de la stigmatisation.

*Les salariés ont peur de la stigmatisation (comme pour le handicap) et du licenciement pour inaptitude, même partielle.*

*Les suppressions de postes limitent les marges de manœuvre des managers. Les comités de maintien dans l'emploi commencent à prendre dans le Réseau (pcq les élus les demandent), mais pas ailleurs.*

*Nécessaire accompagnement du collectif dans son entier.*

## **Préconisations des médecins du travail du Siège pour le risque RPS :**

Dans certaines rédactions du Siège, un sentiment d'iniquité en matière de distribution du travail mine le moral de certains salariés sur fond de « *distinction nette entre ex-France 3 et ex-France 2* ». Les salariés expriment encore aujourd'hui des différences de culture. De plus, les uns se plaignent d'être écartés et les autres de surcharge. Malgré un changement de manager la situation ne s'améliore pas, ce qui signifie que le problème est systémique, dû à la pression des éditions. Ça pourrait s'étendre à d'autres magazines.

Le passage en SIR (Suivi Individuel Renforcé) pour les salariés bénéficiant du suivi spécifique mis en place en cas de mission en zone dangereuse est toujours en phase de constitution de dossier. Une fois terminé, il passera devant les instances puis sera déposé à la DRIETS. Dans les faits, l'esprit du SIR est déjà appliqué à FTV.

*Le management clanique est illégal.*

*Extrait du projet de COM 2024-2028 : « France 2, chaîne de l'excellence française ; France 3 chaîne des régions ». Cette distinction, et l'absence des Outre-mer, participent au malaise des salariés.*

*Les élus observent que dans les rédactions il y a moins d'anticipation, les temps de calage ont été diminués ou supprimés, le fait que ce soit l'encadrement qui s'en charge impacte la qualité de l'organisation du tournage, aboutissant à un travail dans l'urgence. Pourtant une bonne part de l'actu est anticipable. La planification ne tient pas compte du temps de préparation et des temps de trajet. C'est du travail caché et cela crée de la fatigue. Les irritants sont de plus en plus nombreux par manque de budget.*



# POINT 2 – RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2023 DU SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL AUTONOME

- **Effectif suivi :**

- 3.337 salariés permanents. Le delta de 782 salariés avec le rapport annuel des médecins du travail du Siège correspond aux CDD de droit commun
- Les effectifs des années antérieures ont été corrigés

- **Surveillance accrue :**

- Le bilan financier recense 533 surveillances particulières (SIR\* + SIA\*\*)
- Le rapport annuel des médecins du travail du Siège recense 366 SIR et 225 SIA (591)

\* *SIR = Suivi Individuel Renforcé. Pour les salariés exposés à un risque particulier (amiante, plomb, agents cancérigènes, rayonnements ionisants, chute de hauteur lors d'opérations de montage et démontage d'échafaudages...), affectés à un poste particulier (autorisation de conduite d'équipements comme des engins de levage, habilitations électriques...) ou affectés à un poste défini par l'employeur.*

\*\* *SIA = Suivi Individuel Adapté. Il concerne les travailleurs handicapés, titulaires d'une pension d'invalidité, de nuit, de moins de 18 ans et les femmes venant d'accoucher ou allaitantes.*

- **Le coût par salarié** est l'indicateur principal pour la DRIEETS. Notre « score » pourrait nous imposer d'augmenter les effectifs suivis pour soulager les autres services de santé.

# POINT 3 - BILAN INAPTITUDE 2023

## Les 3 points essentiels

- 38 inaptitudes déclarées en 2023, dont 25 à tous postes. 1 seul reclassement a abouti, il y a donc eu 37 licenciements pour inaptitude (dont 12 qui étaient aptes à un autre poste). 2 inaptitudes concernent des salariés de moins de 49 ans.
- L'origine professionnelle ou non de l'inaptitude relève d'une définition légale et non de la constatation des médecins du travail. Pour être d'origine professionnelle, une inaptitude doit résulter d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle déclarés.
- Les médecins du travail du Siège soulignent que des actions de maintien dans l'emploi se font avant qu'elles ne déclarent l'inaptitude.

## Question / préconisation / constat / problème

*Harmonisation de la démarche de recherche de reclassement pour être sûr qu'on n'oublie rien*

*Dans quelle mesure les 428 postes (au 1<sup>er</sup> mars 2024) non pourvus suite aux départs RCC peuvent être utilisés pour trouver des solutions de reclassement ?*

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Total inaptitude	52		37		28		27		44		38	
Dont Inapte à tous les postes	47	90%	28	76%	26	93%	26	96%	39	89%	25	66%
Dont Inapte au poste, apte à un autre	5	10%	9	24%	2	7%	1	4%	5	11%	13	34%
Inaptitude professionnelle	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	5%
Inaptitude non professionnelle	52	100%	37	100%	28	100%	27	100%	44	100%	36	95%
Siège	36	69%	24	65%	13	46%	15	56%	19	43%	16	42%
Fabrique											4	11%
France 3	14	27%	13	35%	13	46%	11	41%	17	39%	13	34%
OM	2	4%		0%	2	7%	1	4%	8	18%	5	13%
PTA	43	83%	29	78%	18	64%	17	63%	25	57%	25	66%
Journaliste	9	17%	8	22%	10	36%	10	37%	19	43%	13	34%
+ de 60 ans	32	92%	22	92%	13	93%	13	89%	28	91%	26	95%
de 50 à 59 ans	16		12		13		11		12		10	
de 40 à 49 ans	4	8%	3	8%	2	7%	3	11%	3	9%	1	5%
de 30 à 39 ans	0		0		0		0		1		0	
- de 30 ans	0		0		0		0		0		1	
Homme	23	44%	22	59%	17	61%	11	41%	28	64%	22	58%
Femme	29	56%	15	41%	11	39%	16	59%	16	36%	16	42%
Licenciements pour inaptitude	50	96%	34	92%	28	100%	27	100%	41	93%	37	97%
Reclassements	2	0%	3	8%	0	0%	0	0%	1	2%	1	3%
Autre		0%		0%		0%		0%	2	5%		0%

# POINT 4 – PRESENTATION ACCILINE+

## **Les déclarations d'AT**

*Si le conditionnel n'est enfin plus utilisé (sauf au Siège dans une déclaration du 18 juin au motif que « c'est du déclaratif »), nous sommes confrontés à des descriptions tronquées, interprétées voire vides. Exemple : « les circonstances communiquées par le collaborateur vous parviendront par voie postale » (« vous » étant la CPAM), au motif que la description des faits est trop longue et donc n'entre pas dans la case du logiciel qui a un nombre de caractères limité. Il y aurait également une volonté de la direction de limiter le nombre de destinataires des notifications Acciline+. Quelles que soient les raisons ce n'est pas acceptable car cela prive les représentants du personnel d'informations précieuses et légitimes.*

*Notre interrogation sur la liste des personnes qui reçoivent les alertes Acciline+ (tous les élus CSE Siège mais aucun du CSE F3 par exemple) n'a pas encore obtenu de réponse.*

*La non-déclaration d'un AT par les journalistes victimes d'une agression le 17 mai en Nouvelle-Calédonie ne nous semble pas légale.*

*Dans la notification Acciline+, les élus souhaitent avoir des informations complémentaires : métier, statut, lieu de l'événement, avec ou sans arrêt, réserves. Informations figurant toutes ou presque dans la déclaration saisie dans le logiciel.*

*La sinistralité n'est faite qu'en central, le local n'a pas ces statistiques. L'analyse locale des AT n'est pas suffisante et ne permet pas la comparaison avec le reste de l'entreprise.*

La DSQVT investigate les demandes des élus.

## Les enquêtes post AT

- Enquête paritaire obligatoire en cas d'AT grave.
- Le module « Arbre des causes » d'Acciline+ serait complexe donc la DSQVT a développé un module sur Teams en cours de finalisation. Présentation à la prochaine CSSCTC.
- Le questionnaire envoyé à la victime pour le recueil d'information n'est pas harmonisé. ***Il pourrait pourtant constituer la base de l'enquête de l'arbre des causes.***

## Accident bénin

- La législation impose la signature de la victime et du donneur de soin (SST). C'est donc un process plus lourd que pour les AT.
- La consigne aujourd'hui à FTV est de déclarer en AT.
- La DSQVT espère arriver un jour à trouver un process.

# POINT 5 – ETAT D'AVANCEMENT SUR LES ACTIONS DE PREVENTION, FOCUS SUR LES LIGNES GENERIQUES

## **Les 3 points essentiels**

Les lignes génériques ont été impulsées au moment du Covid et la DSQVT a rapidement vu l'intérêt de les développer, à la fois pour aider les APS mais aussi pour faire connaître les dispositifs FTV. Leur compilation pourrait être renommée « Moyens de prévention existants » ou « Catalogue des moyens existants et possibles ».

Les lignes génériques concernent notamment les risques inondation et cyberharcèlement. Il reste encore du travail pour qu'au moins un risque générique soit créé par famille de risque. Par ailleurs, 2 nouvelles familles de risques ont été créées : « Projets » et « Nouvelles technologies » (drones par exemple).

La DSQVT a créé un logigramme pour déterminer qui doit passer l'habilitation électrique et quel type.

# Question / préconisation / constat / problème

*Annexer les risques génériques au guide DUERP ? Les mettre en ligne sur monespace ? La DSQVT a déjà communiqué aux APS, charge à eux d'informer les élus.*

*Les élus ont demandé l'ajout de plusieurs risques et mesures de prévention :*

- Risques induits par le dispositif harcèlement. Il y a eu des troubles suite au déploiement de ce process non paritaire, donc opaque*
- Les alertes à la bombe ont peu de risques physiques mais des risques psy plus importants avec le sentiment d'abandon*
- Chaise d'évacuation incendie*
- Il n'y aurait pas d'empêchement à la qualité si on permettait aux salariés de travailler dans les règles de l'art. Il manque cette prévention primaire*
- Pourquoi écrire « qualité perçue comme empêchée » ? On ne dit pas « insécurité économique ressentie » ; pas de raison de minimiser*
- Méconnaissance des cellules de crise d'urgence qui mettent en place par exemple des zones de repli*
- Création de lignes génériques concernant sur les collaborations de France 3 avec France Bleu*

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_01	01 - RISQUES D'ACCIDENTS DE PLAIN-PIED		Déplacements pédestres Encombrement des zones de passage/circulation Manque d'éclairage Obstacles au sol Etat du sol (glissant; irrégulier ...) Escaliers Facteur de risque : utilisation de téléphone lors du déplacement	IG: 3 EE: 1.2 PS: 3 IF: 3 MT: 1 MO: 1 MH: 1	10,8	2	<p>Moyens de prévention existants: MH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions de sensibilisation, notamment via de nouvelles affiches</li> <li>Ex. : Affiche de sensibilisation "La chute, c'est dans les séries qu'il faut la soigner !" - LA CHUTE "mortel-ton-taf" <a href="https://www.mortel-ton-taf.fr/html/chutes.html">https://www.mortel-ton-taf.fr/html/chutes.html</a> accessible via Monespace Nouvelle Aquitaine)</li> <li>- Balisage / affichage des zones de travaux et/ou dangereuses</li> <li>- Port de chaussures adaptées et renouvellement si besoin</li> </ul> <p>MO:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage régulier des surfaces</li> <li>- Traitement des demandes de situations inhabituelles ( flaques au sol, fuites ... )</li> <li>- Zones de circulation / passage dégagées</li> <li>- Entretien des voies de circulation extérieures : déneigement / déblayage / traitement verglas )</li> <li>- Visites communes des lieux dites CSST réalisées avec les IRP</li> </ul> <p>MT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil Atlas de signalement/demandes d'amélioration (Siège)</li> <li>- Installation de détecteurs de présence asservis à l'éclairage dans les escaliers</li> <li>- Respect des normes d'éclairage dans les locaux de travail</li> <li>- Mise à disposition de lampes torches en cas de besoin</li> <li>- Rampe d'escalier / nez de marches</li> </ul>
SGENERIQUE_02	02 - RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR	0201 - RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR - Chute de personnes	Accès au stockage en hauteur Travaux en hauteur (maintenance; installation .. ) Travaux de montage, démontage et fabrication de décors Prises de vue en hauteur	IG: 5 EE: 1.2 PS: 2 IF: 2 MT: 1 MO: 1 MH: 1	12	2	<p>Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: MH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations adaptées aux appareils de levage (ex CACES / Montage et démontage d'échafaudages en sécurité)</li> <li>- Autorisation de conduite</li> </ul> <p>MO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le stockage en hauteur</li> <li>- Respect des bonnes pratiques de stockage</li> <li>- Suivi des formations et recyclages</li> <li>- Suivi médical</li> </ul> <p>MT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de chariots élévateurs / gerbeurs</li> <li>- Mise à disposition d'équipement de travaux en hauteur sécurisés ( échafaudages, PIRL, nacelles ... )</li> <li>- Vérifications périodiques des équipements de travaux en hauteur</li> <li>- Notices d'instruction</li> </ul>



Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_03	03 - RISQUE ROUTIER & DEPLACEMENTS	0301 - RISQUE ROUTIER & DEPLACEMENTS - Déplacements professionnels	Déplacements professionnels routiers	IG: 5 EE: 1.2 PS: 3 IF: 3 MT: 1 MO: 1 MH: 1	18	1	<p>Moyens de prévention existants: MH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement intérieur</li> <li>- Signature par la présidente FTV de la « Charte des 7 engagements pour une route plus sûre » (Délégation interministérielle à la Sécurité routière - <a href="https://www.securite-routiere.gouv.fr/">https://www.securite-routiere.gouv.fr/</a>)</li> <li>- Charte conducteur FTV</li> <li>- Sensibilisation, campagnes d'affichage (voitures, deux roues, vélos, trottinettes) : outils et affiches disponibles sur Mon espace / rubrique prévention des risques</li> <li>- Formations UFTV à la conduite préventive et/ou formations locales</li> </ul> <p>MO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification des déplacements</li> <li>- Possibilité de télétravailler, utilisation possible des outils de travail à distance</li> </ul> <p>MT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc automobile : entretien et renouvellement régulier du parc automobile, Moyens de prévention proposés par le groupe de travail:</li> </ul> <p>MH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le déploiement de la charte du conducteur auprès des collaborateurs et des managers (sensibiliser l'encadrement sur le discours à tenir sur la sécurité et sur la prise en compte de l'organisation du travail)</li> <li>- Réaliser de nouvelles campagnes de prévention du risque routier Ex. Sensibilisation LA ROUTE "mortel-ton-taf" <a href="https://www.mortel-ton-taf.fr/html/route.html">https://www.mortel-ton-taf.fr/html/route.html</a> accessible via Monespace Nouvelle Aquitaine</li> </ul> <p>MT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc automobile : poursuivre l'entretien et le renouvellement régulier du parc automobile, adapter les véhicules aux besoins locaux et aux terrains</li> </ul>
SGENERIQUE_03	03 - RISQUE ROUTIER & DEPLACEMENTS	0302 - RISQUE ROUTIER & DEPLACEMENTS - Trajet domicile travail	Trajet domicile <-> travail	IG: 5 EE: 1.2 PS: 3 IF: 3 MT: 1 MO: 1 MH: 1	18	1	<p>Moyens de prévention existants: MH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature par la présidente FTV de la « Charte des 7 engagements pour une route plus sûre » (Délégation interministérielle à la Sécurité routière - <a href="https://www.securite-routiere.gouv.fr/">https://www.securite-routiere.gouv.fr/</a>)</li> <li>- Sensibilisation, campagnes d'affichage (voitures, deux roues, vélos, trottinettes) : outils et affiches disponibles sur Mon espace / rubrique prévention des risques</li> <li>- Formations UFTV à la Conduite préventive et/ou formations locales</li> </ul> <p>MO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier les transports en commun: remboursement d'une part des frais de transport</li> <li>- Possibilité de télétravailler</li> </ul>

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_04	04 - RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE & AUX POSTURES CONTRAIGNANTES [P]	0402 - RISQUES LIES A LA MANUTENTION MANUELLE & AUX POSTURES CONTRAIGNANTES - Postures	- Manutention manuelle - Port de charges lourdes - Postures contraignantes	IG: 4 EE: 1.2 PS: 3 IF: 2 MT: 1 MO: 1 MH: 1	12	2	Moyens de prévention existants: MH : - Dispositif Axomove de prévention des TMS à destination de l'ensemble des collaborateurs (site Monespace SQVT).  à compléter selon les secteurs avec les dispositifs de formation spécifiques : JRI --> Formation "Prévention des TMS - performance gestuelle et ergonomie" Equipes techniques--> Formation "Manutention et port de charges"  MO : - Manutention de charges lourdes à deux - Alternance des tâches - Pausés régulières  MT : - Mise à disposition de matériel de manutention mécanique ( chariots; transpalettes; valises à roulettes .. ) - Monte-charge / ascenseurs ... Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: -
SGENERIQUE_07	07 - RISQUES LIES AUX AGENTS BIOLOGIQUES		Epidémies (Covid, grippe, gastro, ...) Possibilité de contamination sur tous les lieux de travail. Sanitaires ; espaces de pauses / restauration	IG: 3 EE: 1.2 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	7,2	3	Moyens de prévention existants: MH : - Communications FTV, consignes, fiches pratiques/conseils, FAQ, webinaires (sur Monespace/Covid).  MO : - Plan de continuité d'activité, organisation gestion de crise - Télétravail  MT : - Mesures sanitaires : gestes barrières, campagnes de vaccinations ... - Mise à disposition de matériel/produits de nettoyage des surfaces (lingettes; spray désinfectant) - Respect des normes de renouvellement / traitement d'air dans les locaux de travail Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: -
SGENERIQUE_09	09 - RISQUES LIES A L'ELECTRICITE		-Intervention sur équipements électriques ou à proximité d'installations électriques -Utilisation de matériels / équipements électriques	IG: 5 EE: 1.2 PS: 2 IF: 3 MT: 1 MO: 1 MH: 1	15	1	Moyens de prévention existants: MH : - Habilitations électrique en application de la norme NFC18510 (cf. référentiel FTV des métiers nécessitant une habilitation électrique)  MO : - Suivi des habilitations électriques & recyclages - Accès au locaux de service électrique restreints aux seuls personnes autorisées - Suivi médical renforcé  MT : - Vérification périodique des installations électriques - Mise à disposition d'EPI conformes et adaptés si l'opération l'exige - Outil Atlas pour la remontée des dysfonctionnements / pannes électriques - Matériels / équipements électriques CE, ayant un indice de protection minimum IP2X, maintenus en bon état

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_10	10 - RISQUES LIES AU TRAVAIL SUR ECRAN ET A L'ECLAIRAGE	1001 - RISQUES LIES AU TRAVAIL SUR ECRAN et A L'ECLAIRAGE - Travail sur écrans	Posture de travail sur écran Ambiance lumineuse	IG: 3 EE: 1.2 PS: 2 IF: 3 MT: 1 MO: 1 MH: 1	9	2	Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: MH : - E-learning « Comment s'installer à son poste informatique sur un site FTV » (plateforme E- université). Webinaire « Comment s'installer à son poste informatique en télétravail ? » (site Monespace SQVT). - Dispositif Axomove de prévention des TMS à destination de l'ensemble des collaborateurs (site Monespace SQVT).  MO : - Pauses régulières  MT : - Mise à disposition de mobilier / matériel informatique récent réglable (luminosité des écrans, hauteur .. ) - Possibilité d'aménagement de poste (assis-debout) - Mise à disposition de souris / siège ergonomiques, repose pieds à la demande - Respect des normes d'éclairage dans les locaux de travail - Stores aux fenêtres
SGENERIQUE_12	12 - RISQUES LIES AUX AMBIANCES THERMIQUES et/ou EXTREMES [P]		Activités en cas de fortes chaleurs ou canicule	IG: 2 EE: 1.1 PS: 2 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	3,3	4	Moyens de prévention existants: MH : - Sensibilisation des salariés : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur">https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaueur</a>  MO : - Se reporter aux consignes FTV (voir la lettre Repère des managers disponible sur Mon espace / rubrique prévention des risques / Ambiances thermiques) : Adaptation des horaires, Travail à distance, Conseils à donner aux collaborateurs qui ne travaillent pas dans des bureaux climatisés  MT : - Mettre à disposition de l'eau
SGENERIQUE_13	13 - RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION - MOYENS DE SECOURS	1302 - RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION - MOYENS DE SECOURS Organisation des secours (Sauveteur Secouriste du travail, Consigne,...)	Situations d'urgence, Secours à victimes SIEGE MFTV A décliner pour les autres sites	IG: 5 EE: 1.2 PS: 3 IF: 2 MT: 1 MO: 1 MH: 1	15	1	Moyens de prévention existants: MH : - Présences de SST, - Sensibilisation "gestes qui sauvent"  MO : - Service de sécurité général intégrant le secours à victime joignable au 19 sur un poste fixe (24h/24 7J/7) ou au 01 56 22 19 19 - Procédure de secours à personne consultable sur l'intranet, intégrant les numéros d'urgence pour chaque sites parisiens (19 pour MFTV)  MT : - Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) déployés en nombre sur tous les sites parisiens Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: - Informer régulièrement les salariés du processus de secours à victime - Actualiser régulièrement les listes de SST - Poursuivre les formations SST, gestes qui sauvent, défibrillateur etc.

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_14	14 - RISQUES LIES AUX RAYONNEMENTS	1403 - RISQUES LIES AUX RAYONNEMENTS - Rayonnements ionisants	Emission naturelle de Radon dans les sous-sol et rdc pour les zones référencées cat2 et cat3 par l'IRSN (Institut Radioprotection et Sureté Nucléaire)	IG: 3 EE: 1 PS: 1 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	3	4	Moyens de prévention existants: MO : - Fiche réflexe radon. - Campagne de mesures confiée à un bureau de contrôle en application de la réglementation. Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: Si mesurage >300bc/m3, mesures spécifiques à prendre : - améliorer l'aération mécanique - agir sur l'étanchéité du local concerné - (...)
SGENERIQUE_151	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1501 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Intensité et temps de travail	- Quantité et complexité du travail - Rythme de l'activité, anticipation et travail dans l'urgence, - Travail en horaires atypiques, prévisibilité des horaires de travail, - Conciliation vie professionnelle/vie personnelle - Adéquation des objectifs de travail et compatibilité des instructions avec les moyens alloués	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	Moyens de prévention existants: Formations/sensibilisations : - "Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien" - "Droit à la déconnexion" (e-learning)  Dispositifs d'accompagnement : - Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Ateliers de partage des pratiques professionnelles - Charte d'équilibre des temps  - Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus) - Equipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique) - Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT - Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) : . Fiches pratiques Prévention, Santé & QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...) . Ateliers pratiques Prévention, Santé & QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...) . Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail . Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation
SGENERIQUE_152	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1502 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Exigences émotionnelles	- Maîtrise de l'expression de ses propres émotions, Exposition à des situations de tension avec les collègues, le public, les clients (internes, externes,...) - Exposition à la souffrance d'autrui	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	Moyens de prévention existants: Formations/sensibilisations : - " Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien" - Formation à la CNV (Communication Non violente)  Dispositifs d'accompagnement : - Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus) - Équipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique) - Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT - Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) : . Fiches pratiques Prévention, Santé & QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...) . Ateliers pratiques Prévention, Santé & QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...) . Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail . Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_153	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1503 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Autonomie et marges de manœuvre	- Marges de manœuvre, possibilités de participer aux décisions impactant son activité - Rythme de travail imposé, - Possibilité de développer ses compétences...	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	<p>Moyens de prévention existants: Formations/sensibilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- " Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien"</li> <li>- Formations destinées à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail</li> </ul> <p>Dispositifs d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Ateliers de partage des pratiques professionnelles</li> <li>- Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus)</li> <li>- Équipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT</li> <li>- Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) :</li> <li>. Fiches pratiques Prévention, Santé &amp; QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...)</li> <li>. Ateliers pratiques Prévention, Santé &amp; QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...)</li> <li>. Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail</li> <li>. Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation</li> </ul>
SGENERIQUE_154	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1502 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Exigences émotionnelles	Lutte contre le cyberharcèlement et autres formes de harcèlement externe	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	<p>Moyens de prévention existants: Formations / sensibilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide contre le cyberharcèlement (disponible sur Mon espace : <a href="https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/mospace-infolInterne/SitePages/Nouvelle-version-du-guide-sur-le-cyber-harc%C3%A8lement.aspx">https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/mospace-infolInterne/SitePages/Nouvelle-version-du-guide-sur-le-cyber-harc%C3%A8lement.aspx</a>)</li> <li>- Formation UFTV « Se prémunir contre le cyberharcèlement » (1)</li> </ul> <p>Dispositifs d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Algorithmes de modération, logiciel de filtrage Bodyguard</li> <li>- Soutien juridique FTV des salariés, procédure de dépôt de plainte avec accompagnement D2S</li> <li>- Accompagnement psychologique (ligne d'écoute au 0800 503 204. 24h/24 et 7j/7)</li> </ul>

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_154	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1504 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Rapports sociaux et reconnaissance au travail	- Qualité des relations avec les collègues et/ou la hiérarchie, - Violences internes/externes, Harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissements sexistes - Reconnaissance au travail...	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manager et prévenir les violences internes: harcèlement moral, sexuel, et agissements sexistes</li> <li>- Reconnaître et prévenir les comportements inappropriés au travail (e-learning)</li> <li>- Ecoute active et communication non violente</li> <li>- Mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres</li> <li>- La diversité dans tous ses états</li> <li>- Gestion des tensions professionnelles</li> <li>- Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement : Ateliers autour du respect au travail (accompagnement DSQVT)</li> <li>- Médiation (fiche pratique / conseil de la DSQVT)</li> <li>- Sensibilisation sur le harcèlement et les agissements sexistes (accompagnement DSQVT / guide)</li> <li>- Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus)</li> <li>- Équipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique)</li> <li>- Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT</li> <li>- Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) : . Fiches pratiques Prévention, Santé &amp; QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...)</li> <li>. Ateliers pratiques Prévention, Santé &amp; QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...)</li> <li>. Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail</li> <li>. Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation</li> </ul>
SGENERIQUE_154	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1504 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Rapports sociaux et reconnaissance au travail	Prévention des risques liés à d'éventuels comportements inappropriés tels que mots, gestes et attitudes pouvant conduire à une alerte pour harcèlement moral, sexuel ou agissements sexistes	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	<p>Moyens de prévention existants: Politique FTV de prévention et de traitement des situations de harcèlement moral, sexuel, agissement sexiste, fondée sur 4 engagements: tolérance zéro, zéro cas signalé non traité, zéro impunité pour les auteurs et totale protection du personnel concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place depuis mars 2024 d'un Comité unique et centralisé de traitement des signalements de harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes :</li> <li>- Campagne d'information via la communication interne et Monespace pour l'ensemble des salariés : présentation de la procédure de traitement, vidéo de sensibilisation sur le harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes, et campagne d'affichage ( <a href="https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/harcelement.aspx">https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/harcelement.aspx</a> )</li> <li>- Mise en place d'une adresse unique pour le recueil des signalements : comite- <a href="mailto:harcelement@francetv.fr">harcelement@francetv.fr</a></li> <li>- Présentation aux acteurs RH du nouveau dispositif de traitement des signalements de HMHSAS par FTV, complétée d'un webinaire de prévention et de sensibilisation sur le sujet du HMHSAS</li> <li>- Présentation du nouveau dispositif de traitement des signalements par FTV aux managers</li> <li>- Dispositif de signalement auprès : des acteurs RH, du supérieur hiérarchique (direct ou indirect), du référent harcèlement Entreprise, des référents harcèlement CSE, et du comité de traitement.</li> <li>- Mise en place d'une adresse unique pour le recueil des signalements : comite- <a href="mailto:harcelement@francetv.fr">harcelement@francetv.fr</a></li> <li>- Formation 1/2j à destination des collaborateurs à la prévention du harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes</li> <li>- Formation 1j à destination des managers à la prévention du harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes</li> <li>- E-learning de sensibilisation à destination de l'ensemble des collaborateurs</li> <li>- Liste des référents harcèlement entreprise et CSE dans Monespace.</li> </ul>

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Critères	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_155	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1505 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Conflits de valeur	- Qualité perçue comme empêchée ou travail ressenti comme inutile, - Conflits éthiques, - Sentiment d'aller à l'encontre de ses valeurs...	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	Moyens de prévention existants: Formations/sensibilisations : - Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien Dispositifs d'accompagnement : - Ateliers de partage des pratiques professionnelles - Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus) - Équipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique) - Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT - Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) : . Fiches pratiques Prévention, Santé & QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...) . Ateliers pratiques Prévention, Santé & QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...) . Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail . Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation
SGENERIQUE_156	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1506 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Insécurité de la situation de travail	- Insécurité socio-économique (emploi, salaire, carrière...) - Craintes liées aux changements et réorganisations, - Incertitude sur l'avenir de son métier...	IG: 3 EE: 1.1 PS: 3 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	6,6	3	Moyens de prévention existants: Formations, sensibilisations : - Prévention des risques psychosociaux : mieux vivre au travail au quotidien - Entretien avec acteurs RH et managers - Réaliser un état des lieux et une analyse d'impact avant tout changement (accompagnement DSQVT possible) - Associer l'ergonome lors de la phase de cadrage d'un projet (évolutions technologiques, espaces de travail,...) Dispositifs d'accompagnement : - Aider un collaborateur en souffrance (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Ligne d'écoute dédiée psychologue du travail (0 800 730 870 pour les collaborateurs/ 0 800 730 875 pour les managers, RH, élus) - Équipes de veille locale (action de la DRH /accompagnement possible DSQVT/fiche pratique) - Espaces de discussion et de proposition (accompagnement DSQVT/fiche pratique) - Possibilité d'accompagnements spécifiques par la DSQVT - Pour les acteurs en responsabilité (managers et RH) : . Fiches pratiques Prévention, Santé & QVCT sur des sujets variés (Maintien du lien social et retour à l'emploi, Télétravail, Conduite à tenir en cas d'addiction, TMS, ...) . Ateliers pratiques Prévention, Santé & QVCT (Fondamentaux de la prévention, Analyse AT, ...) . Formation Détecter, agir et prévenir les situations sensibles au travail . Formation Réguler et gérer les tensions et conflits par l'approche de la médiation

Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_16	16 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE	1602 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE ET CATASTROPHES - Catastrophes naturelles & Industrielles	Tournage lié à la couverture d'inondations	IG: 5 EE: 1.1 PS: 2 IF: 1 MT: 1 MO: 1 MH: 1	8,25	2	<p>Moyens de prévention existants: MH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les personnels sur les risques et les conduites à tenir lors d'inondations : Déplacements à véhicules : passage à gués et ponts submersibles (risque d'entraînement du véhicule par le courant), route inondée = voiture emportée</li> <li>Déplacements à pied : plaques d'égout déplacées, aspiration, ruissellements urbains, ne pas marcher au milieu des rues, marcher lentement, ne pas s'éloigner des secours, pas d'eau au-dessus des genoux, interdiction d'utilisation des cuissardes/waders (puissance des flots, manque de visibilité, aspiration dans les réseaux d'eau). Attention à la sous-estimation de la puissance des flots</li> <li>- Formation UFTV Face Aux Risques (FAR).</li> </ul> <p>MO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rapprocher des autorités et/ou du poste de commandement (SDIS, ...) et respecter les consignes données.</li> <li>- Les tournages sur l'eau ou en bordure d'eau s'effectuent sous la responsabilité et l'autorisation de l'encadrement.</li> </ul> <p>MT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier les moyens de tournage (GoPro, drone, perche, ...) qui limitent l'exposition des salariés.</li> </ul> <p>! En cas de tempête en bord de mer / grande marée : interdiction de s'approcher du rivage, vigilance sur l'instabilité des rives</p> <p>Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: Etablir une fiche réflexe sur les risques liés aux inondations ou plus globalement les catastrophes naturelles</p>
SGENERIQUE_16	16 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE	1601 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE ET CATASTROPHES - Environnement hostile, violences	- Tentative ou Envahissement du site - Intrusion - Alerte à la bombe - Violences à proximité immédiate du site, devant le site - Attaque terroriste - Menaces de mort	IG: 5 EE: 1.2 PS: 3 IF: 2 MT: 1 MO: 1 MH: 1	15	1	<p>Moyens de prévention existants: MH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage consigne "réagir en cas d'attaque terroriste", rappels à l'ensemble des salariés des consignes</li> <li>- Transmission de la fiche reflexe de la direction de la sécurité DS2 "alerte à la bombe" à destination des managers.</li> </ul> <p>MT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site protégé et sécurisé en accès réglementé (accès par badge) 24/24 et vidéosurveillance, suivant le schéma directeur FTV.</li> </ul> <p>MO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activation de la cellule de crise d'urgence (Direction, D2S, Antenne régionale)</li> <li>- Adaptation de la prestation d'accueil et de sécurité en fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>* du niveau d'alerte, procédure Vigipirate (Préfecture) Note de la D2S à chaque changement aux CdC et Direction</li> <li>* des décisions prises par la cellule de crise FTV ( dont direction réseau, D2S, codir MFTV..).</li> </ul> </li> <li>- Mise à jour des consignes de sûreté au PC sécurité (alerte à la bombe, intrusion, malveillance...)</li> <li>- Consignes de vigilance à l'ensemble des salariés</li> <li>- Numéro d'astreinte cadre D2S 01 56 22 17 17</li> </ul> <p>Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: Planifier des tests "mode crise" avec les acteurs concernés.</p>



Code Site / Direction / UT	RISQUE (danger)	Risque - Conséquence	Modalité d'exposition	Criteres	NRR	Priorité	Mesure de prévention
SGENERIQUE_18	18 - RISQUES LIES AUX INTERVENTION SUR L'EAU OU EN BORDURE D'EAU		Reportage : Tournage dans les ports, sur bateaux et autres engins aquatiques, Tournage à proximité de l'eau	IG: 5 EE: 1.1 PS: 2 IF: 2 MT: 1 MO: 1 MH: 1	11	2	Moyens de prévention existants: MO - Respect des consignes (installations portuaires, capitaine à bord des bateaux, ...)  MT/MH - Port des EPI, gilet de flottaison/gilets de sauvetage fourni par le prestataire / le chef de bord ou le site visité
SGENERIQUE_20	15 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1506 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX - Insécurité de la situation de travail	Dans le cadre d'un projet d'entreprise (...) Changement de la situation de travail, des rôles et responsabilités, charge de travail, évolution des métiers, ... Changement de l'environnement de travail (cf. rapprochement immobilier)	IG: 3 EE: 1.2 PS: 3 IF: 4 MT: 1 MO: 1 MH: 1	12,6	2	Moyens de prévention existants: - Réunions de présentation et d'information du projet - Plan d'accompagnement du projet concerné (conduite du changement) - Le mode projet permet des ajustements en fonction des retours d'expérience Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: - Présentation des impacts sur leur situation actuelle de travail, et des opportunités liées au projet - Prévoir des temps de dialogue avec les collaborateurs pour partager sur leurs craintes, freins, propositions
SGENERIQUE_30	02 - RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR	0202 - RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR - Chute d'objet	Chutes de drone en reportage due - une erreur de pilotage, humaine - défaillance technique du matériel... -Collision (vivant, non vivant)	IG: 3 EE: 1 PS: 3 IF: 1 MT: 0.6 MO: 0.4 MH: 0.7	3,4	4	Moyens de prévention existants: - Manex FTV sur l'utilisation des drones en reportage (ROV et salariés utilisant les drones) incluant les procédures de sécurité spécifique à la présence dans la zone de sécurité. - Mise à disposition des EPI et note s'y rapportant - transmission du manuel d'utilisation et d'entretien aux utilisateurs et maintenanciers - transmission du mode opératoire aux managers  Réunions de lancement du déploiement par antenne (3 jours) avec tous les acteurs (ROV, Managers, utilisateurs de drone, RH, cadre technique..) avec évaluation et validation des compétences opérationnelles par le ROV - Suivi du maintien et mise à jour des compétences de vols à destination des télépilotes effectués par le ROV et rappel des procédures d'atterrissage et décollage en zone complexes - veille et mise à jour régulière de la législation pour les télépilotes effectuées par le ROV et entreprise extérieure - Evaluation des capacités de vol des télépilotes, par le ROV (ou binôme) à minima une fois par an Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: - mise à disposition d'EPI (sac sûreté) : information par le ROV
SGENERIQUE_30	13 - RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION - MOYENS DE SECOURS	1301 - RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION, MOYENS DE SECOURS - Incendie, explosion	Chargement des batteries de drone	IG: 2 EE: 1.2 PS: 2 IF: 2 MT: 0.6 MO: 0.6 MH: 0.8	3,2	4	Moyens de prévention existants: - Système incendie sur site - procédure de chargement des batteries - information agent de sécurité (local à risque)  Moyens de prévention proposés par le groupe de travail: - s'assurer que le chargement de batterie est conforme en sécurité incendie (local, ventilation et alarme) - analyser et prévoir le meilleur système d'alerte - informer les utilisateurs